



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 26 FEVRIER 1766.

De LISBONNE le 16 Janvier,

Le Paquebott d'Angleterre, arrivé ici le 11 de ce mois, a, dit on, apporté la confirmation donnée par le Comte de la Lippe à la Sentence de mort que le Conseil de guerre avoit prononcée ici contre Mr. Graveron, Colonel du Régiment Royal-étranger. Elle lui fut du monis notifiée avanthier matin, & vers les quatre heures après midi on le conduisit au Camp d'Ourique, où il fut arquébusé. Selon le bruit public les chefs d'accusation contre lui sont: 1. de s'être dit de la famille de Graveron & de s'être fait passer faussement pour tel en cachant qu'il avoit été mis en prison en France; 2. d'avoir recruté son Régiment de Déferteurs, quoiqu'il

tirât cent Doublons par mois pour lever des Suisses & des Allemands; 3. d'avoir supposé des places de Soldats qui n'existoient pas; de s'être approprié la Solde des Soldats qu'il tenoit prisonniers &c.

Le Lieutenant-Colonel de ce Régiment a été cassé, ainsi que le Sergeant Major. Celui-ci l'a été avec infamie & est encore dans les prisons. Quelques personnes prétendent que le Régiment sera aboli, d'autres veulent qu'il sera mis sur le pied des autres Régimens du Royaume, & que tous ses Officiers seront congédiés pour être remplacés par des Allemands. On attend dans peu un autre Général de cette Nation, que le Comte de la Lippe doit envoyer pour remplacer Mr. Rolinsziski.

De

De CADIX le 21 Janvier.

Le 6 de ce mois, il est parti d'ici pour *Saint-Domingue* deux Vaisseaux *François* qui étoient entrés dans cette Baye avec des cargaisons de bled pour *Cadix*; trois Gallotes *Espagnoles* ont mis à la voile, deux pour *Lima* & une pour la *Vera-Cruz*, chargées de diverses marchandises pour ces Colonies. Le même jour, la Frégate *Françoise l'Infidelle*, qui revient de croisière & qui est commandée par le sieur d'*Orves*, est entrée dans ce Port, ainsi que la Frégate *Angloise le Deal Castle*, venant de la Méditerranée, & la Frégate *Hollandoise l'Andswalvaren*, qui arrive de *Rotterdam*.

On est informé que le Vaisseau le *Vigilant*, sur lequel s'est embarqué le sieur de *Salazar*, Président de *Guatemala*, & qui est parti d'ici le 24 Juillet dernier, est arrivé le 1 Septembre à *Porto-Rico*, d'où il devoit appareiller après l'équinoxe pour se rendre à *Honduras*.

Les deux Compagnies du Regiment de *Cordoue* qui suivoient celles du même regiment revenu dernièrement de la *Havane*, sont arrivées ici ces jours derniers & en sont parties le 17 pour aller joindre leurs corps à *Seville*.

La Fregate de guerre *Angloise*, la *Perle* commandée par le sieur *Saxton*, & qui étoit ici depuis quelque tems à mis à la voile le 19 pour l'*Angleterre*.

On a appris dernièrement ici la mort du Dauphin. En conséquence de cette triste nouvelle, le Corps National des *François* établis en cette Ville a tenu une assemblée dans laquelle il a été arrêté qu'on feroit célébrer un Service pour le repos de l'ame de ce Prince. Tous les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne qui sont ici sous le Pavillon *François* ont commencé à prendre le deuil le 16: on travaille actuellement à la construction d'un catafalque & aux autres préparatifs de la pompe funebre.

L'ORIENT le 5 Fevrier.

En conséquence des ordres de la

Compagnie des *Indes*, on célébra hier, dans la Chapelle de ce Port, un Service solennel pour feu Monseigneur le Dauphin, Tous les Vaisseaux & autres Bâtimens qui se sont trouvés dans le Port, avoient leur Pavillon à mi-mât & leurs vergues en pantenne, suivant l'usage observé pour ces tristes cérémonies. Le Vaisseau de l'avant-garde, qui porte la flamme, tira en deuil, de cinq minutes en cinq minutes, pendant le Service qui fut terminé par un salut de vingt quatre coups de canon.

La Compagnie a donné ses ordres pour faire célébrer un pareil Service dans tous ses Etablissements.

De VERSAILLES le 12 Fevrier.

Le Roi a reçu les Cendres, aujourd'hui, des mains de l'Archevêque de *Reims*, son Grand Aumônier, en son Château de *Marly*, & la Reine, au Château de *Versailles*, des mains de l'Abbé de *Sainte Hermine*, l'un de ses Aumôniers de quartier.

On célébra, le 8, dans l'Eglise de Notre-Dame de cette Ville un Service anniversaire pour le repos de l'ame de feu Madame *Henriette de France* Madame *Ad laide*, & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise* assistèrent à cette cérémonie à laquelle officia le sieur *Allart*, Curé de la Paroisse.

De PARIS le 14 Fevrier.

Les différentes Paroisses. Corps & Communautés des Villes du Royaume continuent de célébrer successivement des Services solennels pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin.

Suivant les lettres de *Genes* les *François* établis dans cette Ville en ont fait célébrer, un dans la Chapelle de *Saint Louis* de l'Eglise de l'Annonciade des Peres Observantins. Tous les Nationaux y ont assisté, & les Marins ont fait pendant trois jours dans le Port une décharge d'artillerie. On avoit fait élever dans la Chapelle un catafalque avec l'inscription suivante, composée par le Père *Giustiniani*, Bé-

nédiclin, Aumônier de Sa Majesté
Très-Chrétienne.

LUDOVICUM DELPHINUM

Paterna virtutis non secus ac

Regni Heredem

Mors immatura Cælo reddidit

O F. P. R. P. M.

Gallorum Natio

D. N. M. Q. E.

Comm. cons. conlac

Iusta persolvebat.

C I P I O C C L X V I.

De LONDRES, le 4 & 7 Fevrier.

Une grande partie de la Nation étoit dans l'opinion que l'Acte du Timbre dans nos Colonies seroit ou revoqué ou modifié & ceux qui étoient dans ce sentiment, le fondoient sur tout sur ce que Mr. Pitt dont le credit paroïssoit augmenter tous les jours avoit publiquement démontré, qu'ils pensoïent comme eux : ils se sont trompés & voici ce qui s'est passé à cette occasion.

Le Roi ayant fait remettre encore le 31 du mois dernier à la Chambre haute différentes pièces relatives aux troubles qui subsistent en *Amerique*, elle entendit le même jour le Colonel Mercer témoin oculaire d'une partie de ce qui s'y est passé & discuta ensuite cette affaire qui fut après cela renvoyée au 2. La Chambre des Communes la renvoya aussi au même jour, auquel elle fut vivement agitée. Les Seigneurs y vaquerent jusqu'à 10 heures du soir & la remirent au lendemain. La Chambre des Communes resta assemblée jusqu'à 3 heures du matin avant qu'elle put prendre aucune résolution, elle ne fut pas même publiée ce jour-là : mais remise au 5. Enfin la Chambre après avoir été assemblée le 5. jusqu'au 6 à 2 heures du matin, arrêta.

Que le soulèvement des Colonies dans l'*Amerique* ne peut être envisagé que comme attentatoire au pouvoir du Roi & à la dignité de Sa Majesté & comme une violation manifeste des loix & de l'autorité législative.

Que les tumultes excités & encouragés par des assemblées tenues à différentes reprises ne tendoient qu'à se soustraire à la dependance legitime de la Couronne de la *Grande Bretagne*.

Qu'il faut indemniser & dedommager tous ceux, qui pour s'être soumis ou pour avoir voulu executer les loix du Ministère, ont souffert quelque perte & que les dedommagements doivent être pris sur les Colonies mêmes.

Que les Sujets du Roi habitans les Colonies qui ont donné des preuves de leur fidelité & de leur obeïssance, soit en se soumettant aux decrets du Gouvernement, soit en aidant à les mettre en execution, se sont conduits en véritables & fidelles Sujets, & qu'ils meritent en consequence la protection de la Chambre des Communes.

Qu'enfin toutes personnes qui avec la volonté d'obeïr à l'Acte du Timbre n'ont pu le faire par rapport aux soulèvements qui sont arrivés, doivent être dechargées des amendes portées contre ceux qui ne se serviroient point de papier timbré, ou être indemnifées par les Colonies de toutes pertes qu'elles peuvent avoir souffertes relativement à l'Acte du Timbre.

Les Seigneurs ne se sont point encore expliqués : mais on sait que leur resolution est semblable à celle de la Chambre, & on leur a encore remis le 6 de nouveaux papiers qui étoient arrivés la veille de l'*Amerique*.

Au reste le credit de Mr. Pitt paroît non seulement tombé : mais on l'accuse aujourd'hui d'avoir avancé, en soutenant la cause des *Americains*, des propos qui blessent l'honneur, l'autorité & les prerogatives de la Couronne & paroissent favoriser l'indépendance à laquelle ils semblent aspirer.

Cependant les affaires de l'*Amerique* ont produit ici differens calculs : On demontre par l'un de ces calculs que toutes les Tailles imposées dans ces Provinces ne vont pas annuellement à plus de 8 Sois par tête, hommes

fem-

femmes & enfans compris, au lieu que celles dont le peuple est ici chargé uniquement pour acquitter l'Interêt des sommes empruntées pour la défense & la protection de ces mêmes contrees, montent par an à 12 Ch lins sur chaque particulier. Il conſte par un autre Calcul qui paroît meriter plus d'attention, que nos Provinces d'*Amerique* contiennent environ 800 mille hommes, blancs ou negres en état de porter les armes. Au reſte les dernieres lettres qu'on en a reçues, portent qu'à l'exception de la *Nouvelle Eſſe*, de *Quebec* & de l'*Iſle de la Barbade*, tout y montre plus d'animofité que jamais contre l'Acte du Timbre & que dans les endroits même, où l'on s'y eſt ſoumis on prétend qu'il en reſultera une ruine totale.

A *Bſon* on a reçu une lettre anonyme écrite ſur une ecorce d'arbre fort mince & contenant ce qui ſuit avec requiſition de l'Inſerer dans les nouvelles publiques.

„ Ceci n'eſt ni papier, ni parchemin ni velin, ne feroit-il pas permis de ſe ſervir de pareilles matieres pour eviter les Droits du Timbre & rendre neanmoins tous Inſtrumens valides ? Si cela eſt, je puis fournir une grande quantité de ſemblables ecorces. „

Outre les affaires qui concernent l'Acte du Timbre, les Communes ont approuvé la reſolution priſe le 29 du mois dernier au ſujet de la continuation des Droits ordinaires ſur la Dreche &c & le 3 elles ont lû pour la dremiere fois le Bill qui y eſt relatif.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des *Indes* la *Princeſſe Auguſte* eſt arrivé à *Falmouth*, venant de la *Chine*.

En conſéquence des Traités d'amitié, conclus entre les Sujets du Roi & pluſieurs Nations Sauvages qui habitent aux environs des Lacs, nos Troupes ont pris poſſeſſion du Fort *Chartres* & des autres poſtes, occupés ci-devant par les *François* dans le Pays des *Illionis*. La Chaloupe la

Druide là auſſi pris de l'*Iſle Turque* dans les *Indes Occidentales* au nom de S. M., & en a donné avis au Gouverneur de *St. Domingue*.

Le Roi a été ſaigné le 1 de ce mois par rapport à un gros Rhume, & S. M. n'a point encore reparu en public.

De *HAMBOURG* le 15 *Fevrier*.

Mr de *Miſin Puschkin* Envoyé extraordinaire de *Ruſſie* au Cercle de la *Baſſe Saxe* eſt parti d'ici le 11 de ce mois pour aller reſider à *Londres* en qualité d'Envoyé de Sa Majeſté Imperiale.

Suivant les nouvelles de *Stockholm* du 4 de ce mois le ci devant Bourguemaitre *Kiärman* a commencé le 21 Janvier à ſubir la peine qui lui a été infligée; c'eſt à dire que depuis ce tems il eſt au pain & à l'eau pour toute nourriture, & gardé étroitement dans la même Chambre qui juſques ici lui a ſervi de priſon.

Quant au ſieur le *Febure* ſon chatiment n'a pas encore commencé, parce qu'il n'eſt pas encore retabli d'une maladie qui lui eſt ſurvenue pendant ſa detention.

L'année dernière, il eſt forti du Port de *Stockholm* des marchandises pour la valeur de 4 millions, 403 mille 204 florins, monnoye de *Hollande*; ſavoir, 12 mille, 520 tonnes de ſel; mille, 239 caques de hareng; 30 mille, 450 planches; 13 mille, 307 tonnes de poix; 68 mille, 649 tonnes de goudron; mille, 630 ſchippoud de cotton, fil d'archal & cuivre jaune; mille, 102 ſchippoud de cuivre travaillé; deux mille, trois ſchippoud d'acier; ſept mille, 134 de fer fondu: 204 mille, 611 ſchippoud de perches & de ferrailles.

Suivant les nouvelles de *Bergen* en *Norwege* on a reſſenti le 19 Novembre de l'an dernier à *Sundford* & dans les environs un tremblement de terre qui a duré 4 à 5 minutes ſans cependant avoir cauſé aucun dommage conſiderable.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 26. FEVRIER 1766.

De MADRID, le 28 Janvier.

Le Roi a ordonné que la Cour prendroit le deuil pour neuf jours, à commencer du 24 de ce mois, à l'occasion de la mort du frere du Roi d'Angleterre.

Sa Majesté a décidé que le Régiment de *Castille* seroit désormais nommé *Régiment immémorial d'infanterie du Roi*. Elle a nommé à la place de Lieutenant Colonel du nouveau Regiment d'Infanterie de la *Princesse*, Don Dominique *Salazar* qui avoit le même grade au service de l'Impératrice-Reine.

Sa Majesté vient d'accorder à la Ville de *Covarrubias* la permission de tenir un Marché public le Lundi de ch que semaine, afin de faciliter aux habitans des environs le commerce interieur des grains.

Le Marquis de *Cayo*, Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine Général du Royaume de *Navarre*, Capitaine & Colonel de Cavalerie, Aide-Major du Régiment des Gardes Royales d'Infanterie *Wallones* ayant le grade de Capitaine du même Corps, Inspecteur Général de Cavalerie, & ci-devant Commandant Général des Royaumes d'*Aragon* & de *Majorque*, est mort à *Pampelune*, âgé de soixante-quatorze ans.

De Florence, le 13 Fevrier.

Le Comte de *Tburn*, Grand Chambellan de cette Cour &c. étant mort le 9 de ce mois, son corps fut exposé le 11 sur une estrade dans l'Eglise de *Ste Felicité*. Il étoit revêtu de son Uniforme de Lieutenant-Général & avoit à ses côtés les marques de ses emplois militaires & celles de l'Ordre de *St. Etienne*. Tous les Chambellans & quantité de noblesse ainsi que les Officiers de notre Garnison & les personnes en place ont assisté aux vigiles & à la messe solemnelle, qui a été chantée pour le repos de son ame: au moment de son inhumation on a fait une triple decharge du canon qu'on avoit à cet effet placé sur le vieux pont, & un detachment considerable de grenadiers, rangé en face de l'Eglise, a de même fait une triple Salve de mousqueterie.

De BERNE le 13 Fevrier.

Le Conseil souverain vient de condamner un Imprimé qui a pour titre. *Verbal d'Experts, nouveau système de Jurisprudence concernant les Tutelles &c. &c. &c. introduit & pratiqué clandestinement dans la Ville de Berne &c. &c. &c. enrichi par le Colonel de Portes, de Remarques & de plusieurs pièces originales &c. &c. Avignon 1765. in 8vo. de 298 pages, à être lacéré & brûlé par la main du Bourreau, comme libelle diffamatoire, scandaleux & infame,*

fame, rempli de fauffetés & d'injures tant contre le Gouvernement que contre plusieurs de ses Membres.

Le Colonel de *Portes* avoit envoyé ici à plusieurs Magistrats de cette République & à d'autres personnes, des Exemplaires de ce libelle, dont l'adresse étoit de sa main & le cachet à ses armes.

De COPPENHAGUE le 7 Fevrier.

L'on n'a pas encore fixé le jour de l'enterrement du corps du feu Roi, cependant l'on croit que les preparatifs qu'on fait à cette occasion, seront achevés avant la semaine sainte.

Avant-hier 5 il a fait si froid ici que le Thermometre de *Reaumur* étoit à 9 degrés au dessous de congelation : mais il est maintenant à 5.

Le 2 de ce mois le Magistrat de *Höfvingör* a prêté le serment de fidélité au Roi entre les mains du Comte de *Knuth*, Conseillier Intime de Sa Majesté, qui a élevé au Grade de Ministre Intime des conférences *Mr. Henning* de *Qualen* President à *Altena*.

Suivant les dernieres nouvelles qu'on a reçues du sieur *Nieubr*, ce Scavant a parcouru pendant vingt-six jours les ruines de *Persep lis* d'où la mort de son interprete l'a obligé de partir malgré lui. Les troubles qui continuent d'agiter la *Perse*, l'ont retenu quelque tems à *Schiras* & dans l'Isle de *Careck*, & il n'est arrivé à *Bassora* que vers la fin d'Août : la dernière lettre est écrite de cette Ville le 30 du même mois : il marque qu'il sera obligé d'y rester plus longtems qu'il ne se l'étoit proposé, attendu que les circonstances rendent peu sûrs les chemins de *Bagdad*, de *Mosul* & de *Diarbekir*.

De HAMBOURG le 17 Fevrier.

Suivant les lettres de *Stockholm* du 28 du mois dernier les Etats doivent faire incessamment une deputation solemnelle au Roi à la Reine & au Prince Royal pour les complimenter sur le mariage de ce Prince avec la Princesse fille ainée du feu Roi de *Dannemarck*.

L'Ambassadeur qui doit aller à *Coppenhague* pour faire la demande solemnelle de cette Princesse, n'est point encore nommé : mais on croit que ce sera le Comte de *Horn* Sénateur & Maréchal de la Cour, ou le Sénateur *Hyllenstierna*.

De MAYENCE le 12 Fevrier.

Le Baron Charles Guillaume Joseph de *Breidbach* de *Büresheim*, Chanoine de cette Cathedrale &c. a été nommé par Son Altesse Electorale à la place de Stathalter d'*Erfurt* vacante par la mort du Baron *Sebenk* de *Schneidbourg*.

De FRANCFORT, le 19 Fevrier.

Des Lettres particulieres de la *H. ye* portent qu'il a été question dans la dernière assemblée des Etats de *Hollande* du present à faire à Mgr. le *Stadhouder*. lorsqu'il entrera dans sa Majorité, & l'on prétend qu'il a été resolu de lui faire un don des 700 mille florins que feuë la Princesse sa mere avoit pris en emprunt de la Province de *Hollande* pour en acheter différentes terres situées sous la domination du Roi de *Prusse*. On mande aussi qu'il s'est de même agi du present à faire au Prince Louis de *Brunswick* pour lui témoigner la reconnaissance de la République, & qu'il a été resolu de le fixer à 140 mille florins.